

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 23 septembre 2003 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : M^{mes} Josée Bergeron-Charette, Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Élizabéth Dubé, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Claudine Gravel, Estelle Labelle, Thérèse Lessard, Lyne Rémillard et Hélène Vigneault, MM. René Fortin, Claude Girard, Réjean Goyette, Alain Portelance, Gilles Turcotte et Pierre Venne, tous commissaires, ainsi que Mmes Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, commissaires-parents.

Aussi présents : M^{me} Lise Lavoie-Gauthier, dir. gén., M. Michel Gratton, dir. aff. corp. et comm., M^{me} Normande Lemieux, dir. gén. adj., MM. Yvon Truchon, dir. gén. adj., Gilles Banville, dir. org. scol. et transport, Philippe Lalande, dir. adj. ress. mat., Pierre Denis, architecte dir. adj. ress. mat. et Michel Laliberté, dir. adj. dir. aff. corp. et comm. et M^{me} Suzanne Gendron, dir. adj. org. scol. et transport.

M^{me} Lyne Deschamps et M. Michel D. Lapiana ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette.

HOMMAGES À DES MEMBRES DU PERSONNEL

Dans le cadre de la volonté exprimée par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles d'encourager et de reconnaître la contribution des membres de son personnel à la cause de la réussite des élèves, jeunes et adultes, la présidente, M^{me} Jeanne d'Arc Duval Paquette, présente deux catégories de prix qui marquent la qualité du travail accompli :

Le **prix « Imagine »**, décerné en mémoire de Mme Isabelle Aubin, qui a été durant près de treize ans, responsable des programmes du domaine des arts au ministère de l'Éducation.

- La lauréate est **Mme Lina Lepage**, enseignante à la Polyvalente Sainte-Thérèse. Cet honneur lui revient pour sa contribution exceptionnelle et concrète à transmettre aux élèves la passion des arts, dans le cadre du Printemps des Arts 2002-2003.

Le **prix MéritIC**, qui vise à reconnaître la qualité de l'engagement et du travail des intervenants de la CSSMI dans le domaine de l'intégration des technologies de l'information et des communications dans leur pratique pédagogique. Les lauréates et lauréats de l'année 2002-2003 sont :

- **Mme Line Lamoureux** et **M. Éric Boudreault**, enseignants à l'école Liberté-Jeunesse, l'Alternative, pour leur projet portant sur l'importance de

la consommation dans notre vie de tous les jours. Leur aventure pédagogique propose aux enseignants de vivre leur enseignement en suscitant l'intérêt par des approches pédagogiques pertinentes au développement de compétences durables chez les élèves.

- **M. René Morissette**, enseignant en musique à l'école Clair Matin, pour son projet de site web « Le lexique musical ». Ce projet permet aux enseignants et aux élèves de développer leur autonomie, l'interactivité entre pairs et propose ainsi le développement de compétences en musique, au niveau de la perception auditive.
- **Mme Violaine Grandbois**, enseignante à l'école secondaire Saint-Gabriel, pour son projet « GÉO-TIC ». Ce projet consiste en un site Web exceptionnel qui devient un modèle pédagogique. Pour les élèves, il s'agit d'un site qui propose une toute nouvelle façon d'apprendre en intégrant une multitude de compétences, tout en les motivant et en leur permettant d'approfondir leur culture générale.
- **Mme Martine Beaudoin**, enseignante à l'école de la Seigneurie, reconnue pour ses projets sur l'intégration des technologies en lien avec la réforme au primaire et au secondaire et la création de sites web de son école. Madame Beaudoin est une ressource dynamique et compétente qui a su offrir plusieurs formations à la CSSMI. Elle a développé auprès des élèves le goût de se dépasser et a permis à ses collègues de se perfectionner.
- **Mme Maryse Chapleau**, enseignante en adaptation scolaire à l'école secondaire des Patriotes, voit dans l'utilisation des TIC un moteur de réussite pour les élèves. Elle a su développer une organisation de classe efficace et innovatrice, qui favorise l'utilisation optimale des ressources informatiques afin de soutenir le développement de ses élèves.

PROCÈS-VERBAL

Résolution no CC-030923-1650

Il est proposé par M^{me} Hélène Vigneault

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2003, avec les corrections suivantes :

- p. 928, au premier paragraphe des questions du public : la première phrase devrait se lire comme suit : « M^{me} Denise Proulx, d'un regroupement de citoyens du secteur Oka et St-Joseph-du-Lac, présente aux commissaires le projet « Agropommes » qui consiste à demander la tenue d'une étude sur l'impact de l'épandage de pesticides sur la cohabitation de résidents en milieu rural »
- p. 929, le proposeur de la résolution no CC-030909-1641 est M. Claude Girard et non M. René Fortin.
- P. 933, avant la résolution no CC-030909-1649, ajouter le texte suivant :

Projet Agropommes

« Les commissaires échangent sur le sujet et conviennent de reporter la décision à une date ultérieure, pour obtenir un complément d'information. »

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

M^{me} Johanne Beaulieu, antérieurement parent à l'école Jacques-Labrie, et M^{me} Céline Goulet, enseignante à cette école, réitèrent leur opposition à la fermeture de cette école, à l'issue de la présente année scolaire, et questionnent les commissaires sur l'utilisation prévue de l'école en 2004-2005.

M^{me} Hélène Sanche, parent de l'école Alpha, demande aux commissaires la nature des changements qui seront apportés aux aires de desserte de ce secteur, avec l'ouverture d'une nouvelle école primaire dans le sud de Lorraine.

La présidente, M^{me} Jeanne d'Arc Duval Paquette, indique que le projet de cadre d'organisation scolaire 2004-2005 sera présenté au conseil des commissaires ce soir, en vue d'une consultation des milieux d'ici la fin de l'année 2003.

ORDRE DU JOUR

Résolution no CC-030923-1651

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

2. Remise de prix;
- 6.1 Compte rendu de la Commission d'étude éducative du 17 septembre 2003;
- 6.2 Cadre d'organisation scolaire 2004-2005 – Adoption pour consultation;
- 7.1 Politique pour contrer et prévenir le harcèlement au travail – Adoption finale;
- 8 Rapport annuel du Comité d'éthique – Année 2002-2003;
9. Composition des conseils d'établissement des écoles;
10. Classe de commissions scolaires;
11. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision;
- 13.1 Construction d'une école primaire à Lorraine – Autorisation de l'appel d'offres;
- 13.2 État de situation des différents projets en cours;
- 16.1 Mandat des commissaires;
- 16.2 Démission d'un commissaire;
- 16.3 Motion de félicitations à un commissaire;
- 17.1 Adhésion à l'ACSRL;
- 18.1 Élections scolaires;
- 18.2 Motion de félicitations à un membre de la direction générale;
- 19.1 Code de gestion des pesticides – Projet-pilote.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son jugement.

Adopté

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À LORRAINE

La présidente invite les responsables du projet à présenter brièvement les plans de la nouvelle école primaire de Lorraine . Ces personnes sont :

- MM. Philippe Lalande, directeur adjoint des ressources matérielles;
- Pierre Denis, architecte à cette direction;
- Claude Bergeron, architecte et chargé de projet chez Viau Bergeron & François Grenon;
- Pierre Bouthillier, architecte à cette firme.

CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE À LORRAINE – APPEL D'OFFRES

Résolution no CC-030923-1652

ATTENDU l'autorisation reçue du ministre de l'Éducation pour la construction d'une école primaire à Lorraine, datée du 6 mars 2003;

ATTENDU les plans et devis présentés à la Commission d'étude éducative le 16 septembre 2003;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la Commission d'étude éducative;

Il est proposé par M^{me} Josée Bergeron-Charette

D'AUTORISER la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la construction de l'école primaire à Lorraine, sur la base des plans et devis préparés par les professionnels.

Adopté

M^{me} Estelle Labelle quitte son siège à 20 h 45.

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2004-2005

Résolution no CC-030923-1653

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA et des syndicats;

ATTENDU que le projet a été étudié par la Commission d'étude éducative du Conseil, qui en recommande son adoption pour fins de consultation;

Il est proposé par M. Pierre Venne

D'ADOPTER pour consultation le cadre d'organisation scolaire pour l'année 2004-2005;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 12 décembre, en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 27 janvier 2004, sur recommandation de la Commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 286.

Pour : Ginette Cyr, Marinella De Oliveira, Élisabeth Dubé, Jeanne d'Arc Duval Paquette, René Fortin, Claude Girard, Réjean Goyette, Claudine Gravel, Thérèse Lessard, Alain Portelance, Lyne Rémillard, Gilles Turcotte, Pierre Venne, Hélène Vigneault.

Contre : Josée Bergeron-Charette

Adopté

DISSIDENCE

M^{me} Josée Bergeron-Charette demande d'inscrire sa dissidence sur le projet de résolution.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution no CC-030923-1654

Il est proposé par M^{me} Hélène Vigneault

DE SUSPENDRE la séance pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 30.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution no CC-030923-1655

Il est proposé par M. Alain Portelance

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 55.

POLITIQUE POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT

Résolution no CC-030923-1656

ATTENDU le retour de consultation sur le projet de politique pour contrer le harcèlement, auprès de l'ensemble des associations et syndicats;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission d'étude B;

Il est proposé par M^{me} Elizabeth Dubé

D'ADOPTER la politique pour contrer le harcèlement, laquelle est versée au répertoire des présentes sous la cote 287.

Adopté

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément au Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires, le Comité d'éthique et de déontologie dépose son rapport au conseil des commissaires. Ledit rapport, présenté par le président du comité, M. Pierre Venne, est versé au répertoire des présentes sous la cote 288.

COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Résolution no CC-030923-1657

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU les assemblées générales de parents;

ATTENDU les consultations auprès des différents personnels;

ATTENDU la recommandation des directions d'école;

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement des écoles ci-dessous, à compter de l'année scolaire 2003-2004 :

- École primaire de Blainville : dix représentants, dont cinq parents, trois enseignants, un membre du personnel de soutien et un représentant du service de garde;
- École secondaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac : seize représentants, dont huit parents, six enseignants, un membre du personnel professionnel et un membre du personnel de soutien.

Adopté

CLASSES DE COMMISSIONS SCOLAIRES

Résolution no CC-030923-1658

ATTENDU les travaux en cours depuis plusieurs mois sur un nouveau système de rémunération des gestionnaires des commissions scolaires, suite à une étude approfondie de ces emplois;

ATTENDU que tout système de rémunération doit reposer sur une évaluation judicieuse du niveau des responsabilités de tous les intervenants;

ATTENDU les échanges entre le ministère de l'Éducation, le Conseil du Trésor, la Fédération des commissions scolaires du Québec et les associations de gestionnaires;

ATTENDU que le nouveau système de rémunération à l'étude vise à tenir compte de la nouvelle réalité des commissions scolaires, notamment dans le contexte des réformes apportées au cours des dernières années, tant au niveau des structures que des services offerts;

ATTENDU que la nouvelle carte des commissions scolaires, en vigueur depuis 1998, a eu pour effet de constituer des commissions scolaires de grande taille, particulièrement dans les milieux urbains, créant ainsi un nouveau type de structure scolaire;

ATTENDU les particularités des commissions scolaires de grande taille et les exigences spécifiques associées à la gestion de ces structures complexes;

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Dubé

DE DEMANDER aux autorités gouvernementales et plus particulièrement au ministère de l'Éducation, de prévoir des modalités permettant de tenir compte de la situation spécifique des commissions scolaires de grande taille dans le système de rémunération des gestionnaires et conséquemment de prévoir une classe spécifique correspondant aux réalités de ces commissions scolaires.

DE DEMANDER à la Fédération des commissions scolaires du Québec de porter une attention particulière à cette demande, sans préjudice pour les autres commissions scolaires du réseau;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre de l'Éducation, au président de la Fédération des commissions scolaires du Québec et aux présidentes et présidents des commissions scolaires de grande taille.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution no CC-030923-1659

Il est proposé par M^{me} Hélène Vigneault

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 20.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution no CC-030923-1660

Il est proposé par Pierre Venne

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 40.

DEMANDE DE RÉVISION

Résolution no CC-030923-1661

ATTENDU la demande de révision présentée par le père de (*nom*), suite à la décision de la direction de l'école polyvalente Deux-Montagnes de classer l'élève dans un groupe à effectif réduit pour élèves en cheminement particulier d'apprentissage;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement le père de l'élève, la direction de l'école, et le directeur général adjoint du secteur;

ATTENDU que les témoignages et les documents présentés au comité révèlent des difficultés d'apprentissages de l'élève;

ATTENDU l'analyse du cheminement scolaire de l'élève au secondaire;

ATTENDU que la décision de l'école polyvalente Deux-Montagnes repose sur une évaluation des besoins de l'élève et de son âge, et qu'il est nécessaire de poursuivre dans le même sens avec un soutien professionnel approprié;

ATTENDU que les services identifiés par l'école pour l'élève sont ceux qui, après analyse, correspondent le mieux aux besoins de l'élève;

ATTENDU l'âge de l'élève et l'importance d'une évaluation des capacités et des besoins de l'élève;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Dubé

DE MAINTENIR la décision de la direction de l'école polyvalente Deux-Montagnes de classer l'élève (*nom*) dans un groupe à effectif réduit pour élèves en cheminement particulier d'apprentissage;

D'OFFRIR à l'élève un accompagnement professionnel afin d'évaluer ses

intérêts, ses capacités, ses besoins et d'identifier les voies qui s'offrent à elle;

D'INVITER l'élève et ses parents à rencontrer la direction de l'école afin de mieux comprendre comment l'école répond aux besoins de l'élève et quelles sont les voies qui s'offrent à elle au terme du cheminement proposé;

D'AVISER en conséquence l'élève et ses parents, la direction de l'école et la direction générale adjointe du secteur concerné.

Adopté

DEMANDE DE RÉVISION

Résolution no CC-030923-1662

ATTENDU la demande de révision présentée par la mère de (*nom*), suite à la décision de la direction de l'école Terre-Soleil de maintenir le classement de l'élève dans un groupe de niveau multiple (3^e/4^e années);

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, la direction de l'école et le directeur général adjoint du secteur;

ATTENDU les informations recueillies par le comité d'étude des demandes de révision dans le cadre de ces rencontres avec les intéressés;

ATTENDU l'information complète reçue par la mère de l'élève sur le groupe de niveau multiple;

ATTENDU le consentement éclairé donné par la mère au classement de sa fille (*nom*) dans un groupe de niveau multiple (3^e/4^e années);

ATTENDU les mérites et les avantages d'un regroupement de niveau multiple;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Élisabeth Dubé

DE MAINTENIR la décision de la direction de l'école Terre-Soleil de ne pas modifier le classement de l'élève (*nom*) dans un groupe de niveau multiple (3^e/4^e années);

DE RÉITÉLER l'invitation faite à la mère de l'élève de rencontrer l'enseignante et la direction de l'école pour recevoir des explications additionnelles sur le fonctionnement du groupe de niveau multiple;

D'INDIQUER à la mère de l'élève qu'elle peut déposer une demande d'inscription de son enfant dans une 4^e année régulière dans une autre école qui pourrait l'accueillir;

D'AVISER en conséquence les parents de l'élève, la direction de l'école Terre-Soleil et la direction générale adjointe du secteur concerné.

Adopté

DEMANDE DE RÉVISION

Résolution no CC-030923-1663

ATTENDU la demande de révision présentée par le père de (*nom*), suite à la décision de la direction de l'école des Lucioles de transférer l'élève à l'école des

Primevères;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement le père de l'élève, la direction de l'école et le directeur général adjoint du secteur;

ATTENDU les informations recueillies par le comité d'étude des demandes de révision dans le cadre de ces rencontres avec les intéressés;

ATTENDU le manque de places important à l'école des Lucioles qui oblige à transférer 6 élèves de troisième année vers d'autres écoles;

ATTENDU les ententes convenues entre les écoles pour permettre l'inscription des deux élèves au service de garde de l'école des Lucioles;

ATTENDU qu'un dépassement du nombre d'élèves en 3^e année à l'école des Lucioles ne permettrait pas d'inscrire l'élève (*nom*);

ATTENDU que la décision de transférer des élèves vers d'autres écoles a été prise dans le but d'offrir à tous les élèves les meilleurs services possibles;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Dubé

DE MAINTENIR la décision de la direction de l'école des Lucioles de transférer (*nom*) à l'école des Primevères pour l'année 2003-2004;

DE RÉITÉLER l'invitation faite au père de l'élève de déposer, s'il le souhaite, une demande d'inscription de son autre enfant à l'école des Primevères ou de déposer une demande d'inscription de ses deux enfants dans une autre école que l'école des Lucioles qui pourrait l'accueillir;

D'AVISER en conséquence les parents de l'élève, la direction des écoles des Lucioles et des Primevères et la direction générale adjointe du secteur concerné.

DÉMISSION D'UN COMMISSAIRE

Le secrétaire général, M. Michel Gratton, dépose une lettre de démission reçue de M. René Fortin, à titre de commissaire de la circonscription no. 4, laquelle est effectuée à l'issue de la présente séance du conseil des commissaires. Cette lettre est versée au répertoire sous la cote 289.

M. Fortin explique les motifs de sa démission et remercie ses collègues. La présidente se fait l'interprète des commissaires pour remercier M. Fortin de ses loyaux services.

Puisqu'il reste moins de quatre mois à écouler au mandat de M. Fortin, le conseil des commissaires n'a pas à combler le poste, selon les termes de l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires.

FÉLICITATIONS À UN COMMISSAIRE

Résolution no CC-030923-1664

Il est proposé par M^{me} Jeanne d'Arc Duval Paquette

D'ADRESSER des félicitations à M. Réjean Goyette, suite à sa nomination à titre de directeur général adjoint à la municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Il saura mettre à profit ses compétences, son

professionnalisme et son expertise au sein de sa nouvelle équipe de travail.

FÉLICITATIONS À UN MEMBRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Résolution no CC-030923-1665

Il est proposé par M. Réjean Goyette

DE FÉLICITER M^{me} Normande Lemieux pour sa récente nomination à titre de directrice générale de la Commission scolaire des Laurentides et de lui exprimer notre appréciation d'avoir partagé avec nous son expertise dans le domaine de l'éducation.

DE REMERCIER M^{me} Lemieux de la qualité du travail qu'elle a accompli au sein de notre équipe et de la remercier de son dévouement, de sa disponibilité et de son engagement à la cause de la réussite des élèves, jeunes et adultes.

DE SOUHAITER à M^{me} Lemieux les meilleures chances de succès dans le grand défi qu'elle entreprend dans son nouveau milieu et qu'elle poursuivra au cours de sa carrière.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no CC-030923-1666

Il est proposé par M^{me} Josée Bergeron-Charette

DE LEVER la séance.

Il est 23 h 50.

Jeanne d'Arc Duval Paquette, présidente

Michel Gratton, secrétaire général